



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2024-548

PUBLIÉ LE 30 AOÛT 2024

# Sommaire

## Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage

75-2024-09-01-00019 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal Antenne de Vierzon (4 pages)	Page 3
75-2024-09-01-00011 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal PCE 17 (2 pages)	Page 8
75-2024-09-01-00012 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal PCE 20 (2 pages)	Page 11
75-2024-09-01-00013 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal SIP 16 Nord (3 pages)	Page 14
75-2024-09-01-00020 - Arrêté portant délégation de signature Pôle National de gestion de la TVA de Noyon (2 pages)	Page 18
75-2024-09-01-00018 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal Antenne de Fécamp (3 pages)	Page 21
75-2024-09-01-00017 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal EDR (3 pages)	Page 25
75-2024-09-01-00015 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal SIE 17 (3 pages)	Page 29
75-2024-09-01-00014 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal SIE 8 MADELEINE (3 pages)	Page 33
75-2024-09-01-00016 - Arrêté portant délégation de signature pour le pôle Gestion Publique Etat (15 pages)	Page 37
75-2024-09-02-00002 - Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts (4 pages)	Page 53

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2024-09-01-00019

Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal  
Antenne de Vierzon



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 01/09/2024

**Direction régionale des Finances publiques d'Ile de  
France et de Paris**  
94 rue Réaumur  
75104 Paris Cedex 02

Antenne extra-départementale de Vierzon

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La directrice régionale des finances publiques d'Ile-de-France et de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008, modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009, modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques, et notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Vu l'arrêté du 29 août 2022 modifié par l'arrêté du 2 septembre 2022 portant création des antennes extra-départementales de services des impôts des entreprises,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à M. PREVOT Hervé, inspecteur principal, responsable de l'antenne de Vierzon, ainsi qu'à M. MAILLOCHON Benoît, inspecteur divisionnaire adjoint au responsable, en charge pour le compte de la DRFIP d'Ile-de-France et de Paris de certaines missions des SIE suivants :

- SIE Paris 1er-2ème
- SIE Paris 8ème ELYSEES
- SIE Paris 8ème MADELEINE
- SIE Paris 17ème

à l'effet de signer :

1°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 30 000 € par demande ;

2°) en matière de contentieux fiscal d'assiette de la cotisation foncière des entreprises, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

3°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération afférentes à la cotisation foncière des entreprises, dans la limite de 60 000 € par demande;

4°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite des montants indiqués dans le tableau ci-dessous ;

2°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant,

aux agents désignés ci-après par leurs noms, prénoms et grade :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses par demande
BELOU-KOUKOUI Estelle	Inspecteur	15 000€
CORMIER Anthony	Inspecteur	15 000€
LEGRAND Laura	Inspecteur	15 000€
TRAORE Adama	Inspecteur	15 000€

CHAPRON Emilie	Contractuel (B)	10 000 €
COTTE Christelle	Contrôleur	10 000 €
GIRARD Adrien	Contrôleur	10 000 €
MAROUBY Pierre	Contrôleur	10 000 €
ORIEUX Baptiste	Contrôleur	10 000 €
PIERRAT Stanley	Contrôleur	10 000 €
POUZERATTE Maryline	Contrôleur	10 000 €
RENUIT Antoine	Contrôleur	10 000 €
SINUVONG Malasy	Contrôleur	10 000 €
THOMAS Stéphanie	Contrôleur	10 000 €

BAERT Sandra	Contractuel (C)	2 000 €
CHERRIER Steve	Agent administratif	2 000 €
LECOMTE Clémence	Contractuel (C)	2 000 €
MAZON Samuel	Agent administratif	2 000 €
SOUBIEUX Nicolas	Contractuel (C)	2 000 €

### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette de la cotisation foncière des entreprises, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office dans la limite des montants indiqués dans le tableau ci-dessous;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise ou modération dans la limite des montants indiqués dans le tableau ci-dessous ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant.

aux agents désignés ci-après par leurs noms, prénoms et grade :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses
CORMIER Anthony	Inspecteur	15 000€
LEGRAND Laura	Inspecteur	15 000€
BELOU-KOUKOU Estelle	Inspecteur	15 000€
ADAMA Traore	Inspecteur	15 000€

BLANCHARD Patricia	Contrôleur	10 000 €
JOUBERT Julien	Contractuel (B)	10 000 €
PONTET Damien	Contrôleur	10 000 €

RETORE Amélie	Contractuel (C)	2 000 €
---------------	-----------------	---------

### Article 4

Le présent arrêté s'applique à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

## **Article 5**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris.

La Directrice régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et de Paris

Signé

Sophie MAHIEUX

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2024-09-01-00011

Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal  
PCE 17



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de  
France et de Paris**

Pôle contrôle fiscal et affaires juridiques

Pôle de Contrôle et d'Expertise PARIS 17ème

6A Bld de REIMS

75017 PARIS CEDEX 17

Paris, le 01/09/2024

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La responsable du pôle contrôle expertise de Paris 17ème, Mme MARTICHON Brigitte, Inspectrice principale des finances publiques,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

**Article 1**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
WILLIAM ARAN	contrôleur	10 000 €	5 000 €
MIMOUNA AYADI	contrôleuse	10 000 €	5 000 €
MARIAM BA	inspectrice	15 000 €	7 500 €
DJAFFAR BENSLAMA	contrôleur	10 000 €	5 000 €
NAWEL BIBOUDA	inspectrice	15 000 €	7 500 €
SÉVERINE BOURDEIX	inspectrice	15 000 €	7 500 €
CANDICE COLAS	contrôleuse	10 000 €	5 000 €
ALI DJERRIBI	contrôleur	10 000 €	5 000 €
JOSEPH DORAI	inspecteur	15 000 €	7 500 €

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
KODÉ FALL	inspecteur	15 000 €	7 500 €
IDIR HAFRAD	inspecteur	15 000 €	7 500 €
VALÉRIE LAUER-MOULS	contrôleuse	10 000 €	5 000 €
NATACHA LEMIERE	contrôleuse	10 000 €	5 000 €
PHILIPPE MALCLÈS	contrôleur	10 000 €	5 000 €
MARTINE NOIROT	inspectrice	15 000 €	7 500 €
CORINNE SANNA	contrôleuse	10 000 €	5 000 €

## Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris

La responsable du pôle contrôle expertise,

Signé

Brigitte Martichon

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2024-09-01-00012

Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal  
PCE 20

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE DE FRANCE  
ET DE PARIS  
POLE GESTION FISCALE  
Pôle de Contrôle et d'Expertise PARIS 20ème  
6, Rue Paganini  
75 972 PARIS CEDEX 20

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le responsable du Pôle Contrôle Expertise de PARIS 20ème ARRONDISSEMENT, M. Alain VOCHELET,  
Inspecteur divisionnaire des finances publiques,

Vu le Code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le Livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

**Article 1er**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après par leurs noms, prénoms et grades :

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>grade</b>	<b>Limite des décisions contentieuses</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>
Jérôme BARBE	inspecteur	15 000 €	7 500 €
Guylène BARRÉ	inspectrice	15 000 €	7 500 €
Christophe BERNARD	inspecteur	15 000 €	7 500 €
Erwin CHINOUILH	inspecteur	15 000 €	7 500 €
Elisabeth PERRIER	inspectrice	15 000 €	7 500 €
Sophie BOUDINOT	contrôleur	10 000 €	5 000 €
Samuel CE OUGNA	contrôleur	10 000 €	5 000 €
Joëlle COLAS - GUERIN	Contrôleur principal	10 000 €	5 000 €
Lydie JEAN	contrôleur	10 000 €	5 000 €

## **Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris

À PARIS, le 01/09/2024

Le Responsable du Pôle Contrôle Expertise du 20ème,

Signé

Alain VOCHELET

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2024-09-01-00013

Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal  
SIP 16 Nord



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DE PARIS  
POLE DE GESTION FISCALE  
SIP Paris 16E Nord  
12 rue Georges Sand  
75796 PARIS cedex 16**

### **Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de **Paris 16E Nord**, Mme MARTIN Gwénaelle,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L.257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

#### **Arrête :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Mme Isabelle MATHIEU, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au comptable, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office.

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office

en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

M. SCHAEFFER Jules	Mme Sophie VIVIES
--------------------	-------------------

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

M. Steeve RAOULT	M. Gregoire FERNANDEZ-MARCOTTE
M. Bruno BENJAMIN	M. Thibaut MARMORAS
Mme Virginie VILAIN	M. Henri SENE
Mme Audrey SOULEYREAU	Mme Peggy TRAVAILLEUR

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

M. Yann GONDOUIN	M. Emmanuel GUERARD
Mme Anne Laure TANTALE	Mme Séverine MALKIC
Mme Ayda DURU	

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, aux agents désignés et dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
M. Jules SCHAEFFER	Inspecteur des finances publiques	15 000 €
Mme Sophie VIVIES	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
M. Florian BADON	Contrôleur des finances publiques	5 000 €
Mme Nawelle DAHO	Contrôleuse des finances publiques	5 000 €
M. Romain DEMONCEAU	Contrôleur des finances publiques	5 000 €
M. Magalie GROS-DESIR	Contrôleuse des finances publiques	5 000 €
M. Denis JOSIERE	Contrôleur des finances publiques	5 000 €

M. Gladys MATHURINE	Contrôleuse des finances publiques	5 000 €
Mme Carole COURPOTIN	Contrôleuse des finances publiques	5 000 €
M Milanko VUKOVIC	Agent des finances publiques	5 000 €

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade
Mme Isabelle MATHIEU	Inspectrice divisionnaire des finances publiques
M. Jules SCHAEFFER	Inspecteur des finances publiques
Mme Sophie VIVIES	Inspectrice des finances publiques

#### Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris avec une date d'effet au 1<sup>er</sup> septembre 2024.

A PARIS, le

Le comptable, Responsable du service des impôts  
des particuliers de **Paris 16E Nord**,

Signé

Gwénaelle MARTIN

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2024-09-01-00020

Arrêté portant délégation de signature  
Pôle National de gestion de la TVA de Noyon



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 02/09/2024

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de  
France et de Paris**  
94 rue Réaumur  
75104 Paris Cedex 02

Pôle national TVA de Noyon

## Arrêté portant délégation de signature

La directrice régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008, modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009, modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques, et notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2021 portant création du pôle national de gestion de la TVA du commerce en ligne,

Arrête :

### Article 1<sup>er</sup>

La mission d'accréditation des représentants fiscaux de sociétés étrangères et de validation des formalités d'immatriculation des entreprises représentées réalisée par les services des impôts des entreprises parisiens est transférée à titre expérimental à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au service national chargé de la gestion du guichet TVA commerce en ligne dénommé pôle national de gestion de la TVA du commerce en ligne.

### Article 2

Dans le cadre de la mission visée à l'article 1<sup>er</sup>, délégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions relatives au dispositif d'accréditation des représentants fiscaux des entreprises étrangères et celles afférentes à la validation des formalités d'immatriculation des entreprises représentées aux agents désignés ci-après :

- Jacqueline JEANNIN, responsable du pôle national de gestion de la TVA du commerce en ligne
- Nicolas DEVISMES, inspecteur des finances publiques, responsable adjoint,
- Sandra LOISEAU, inspectrice des finances publiques, responsable adjointe,
- Katia LAURIENTE, contrôlease des finances publiques,
- Lisa LECLERCQ, contrôlease des finances publiques,
- Mélanie NOEL, contrôlease des finances publiques ,
- Alexandre MARQUES, agent des finances publiques,
- Juliet ROUX, agent des finances publiques.

### **Article 3**

Le présent arrêté s'applique à compter du 2 septembre 2024.

### **Article 4**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris.

La Directrice régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et de Paris

Signé

Sophie MAHIEUX

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2024-09-01-00018

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal  
Antenne de Fécamp



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 01/09/2024

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de  
France et de Paris**  
94 rue Réaumur  
75104 Paris Cedex 02

Antenne extra-départementale de Fécamp

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La directrice régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008, modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009, modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques, et notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Vu l'arrêté du 29 août 2022 modifié par l'arrêté du 2 septembre 2022 portant création des antennes extra-départementales de services des impôts des entreprises,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à M. GAILLARD Bruno, inspecteur principal, responsable de l'antenne de Fécamp, ainsi qu'à M. Hoba Fabrice, inspecteur divisionnaire, adjoint au responsable de l'antenne, en charge pour le compte de la DRFIP d'Île-de-France et de Paris de certaines missions des SIE suivants :

- SIE Paris 6ème-7ème
- SIE Paris 9ème
- SIE Paris 15ème Ouest\*
- SIE Paris 15ème Est\*
- SIE Paris 16ème

*\*Il est précisé que le 1<sup>er</sup> janvier 2025, les SIE Paris 15ème Ouest et Paris 15ème Est fusionneront pour constituer un seul service, qui sera dénommé SIE Paris 15ème.*

à l'effet de signer :

1°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 30 000 € par demande ;

2°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses sans limitation de montant ;

## Article 2

Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer :

1°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans les limites indiquées dans le tableau ci-dessous ;

2°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses sans limitation de montant ;

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses par demande
MERLOT Rodrigue	Inspecteur	10 000€
JANCI Stéphane	Inspecteur	10 000€
BOULLARD Sophie	Inspecteur	10 000€

ARTINO Angélique	Contrôleur	10 000 €
BACQUET Christophe	Contrôleur	10 000 €
BRAULT Rénata	Contrôleur	10 000 €
DECOOL Anthony	Contrôleur	10 000 €
DELANDRE Corinne	Contrôleur	10 000 €
DETAÏN Raphael	Contrôleur	10 000 €
GILLOT Corinne	Contrôleur	10 000 €
HEDIN Frédéric	Contrôleur	10 000 €
LE BRAS Marie-Hélène	Contrôleur	10 000 €
LEBLET Maryline	Contrôleur	10 000 €
OSMONT Christelle	Contrôleur	10 000 €
PREVOTS Laëtitia	Contrôleur	10 000 €
ROCHE Florence	Contrôleur	10 000 €

ROBERT Alice	Agent administratif	2 000 €
MOREL Carole	Agent administratif	2 000 €
LEFORT Claudine	Agent administratif	2 000 €

ROBERT Alice	Agent administratif	2 000 €
HEDIN-POTIER Sylvie	Agent administratif	2 000 €
DELAFOSSÉ Véronique	Agent administratif	2 000 €

### **Article 3**

Le présent arrêté s'applique à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

### **Article 4**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris.

La Directrice régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et de Paris

Signé

Sophie Mahieux

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2024-09-01-00017

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal EDR

Paris le 01/09/2024

Direction régionale des Finances publiques  
d'Ile de France et de Paris  
Pôle Pilotage et Ressources  
Division Contrôle de Gestion  
94 rue Réaumur  
75104 PARIS CEDEX 02

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous;

aux agents affectés à l'équipe départementale de renfort (EDR) dont les noms, prénoms et grades suivent :

Nom	Prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BELLENCONTRE	Hervé	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
BOUTALEB	Marine	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
CERVERA	Julien	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
FABRE	Virginie	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
GALLIER	Philippe	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
GELINEAU	Maryline	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
JACQUET-CRETIDES	Frédéric	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
LEMAIRE	Renaud	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
LE ROUX	Géraldine	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
MONNIN	Michaël	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
PERAZZOLI	Laurent	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
PHU	Jonathan	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
PISTRE	Stéphane	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
VION	Gégory	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
ALLAIN	Eric	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
AUDOIN	François	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BACHETTI	Christelle	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €

BELIBIO	Henri	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BEDDIAR	Habib	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BENESY	Denis	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BERRUET	Christelle	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BULLY	Nadège	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BRUXELLE	Adrien	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
CAUDRELIER	Matthieu	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
CHASLE	Nathalie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DAG	Békir	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
CORESTANT	Jean Elysée	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DAGOLDI	Nicolas	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DALLAIN	Emmanuel	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DEFIENNE	Florent	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DELPEY	Valérie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DIVOL	Vincent	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DOUGDAG	Meidhi	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DUBOIS	Catherine	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DUPUY	Vincent	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
EL'ADARI	Michel	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
FAIVRE	Patrick	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
GALEWSKI-DZIURLA	Delphine	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
GESTIN	Pascal	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
GILLET	Karine	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
GUERREIRO	Anthony	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
HERNAULT	Cédric	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
HUGONNENC	Magali	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LAGRUE	Philippe	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LE GUENNIC	Solène	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LE QUERE	Philippe	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LEBLEME	Nicolas	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LEFRANCOIS	Thomas	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LEGRIS	Julien	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LEONARD	Serge	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LEPAGNOL	Nadia	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LEVEQUE	Florian	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LOUDCHER	Dominique	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
MANZATI	Massimiliano	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
MARTEAU	Christophe	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
ORTOLE	Dominique	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PARISSE	Sébastien	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PASSEMARD	Nathalie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PASSOT	Jérôme	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PELUSO	Stéfano	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PERIERS	Sandrine	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PICARD	Samuel	Contrôleur des finances publiques	10 000 e	10 000 €
POTTEZ	Stéphanie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
REMY	Jean Michel	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
ROQUES	Marie Josée	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
ROUX	Dany	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
SABAU	Sébastien	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
SANTERRE	Fabienne	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
SEBILLE	Christophe	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
SITTER	Camille	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
SOCCALINGAME	Sandirasegarane	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
TAN	Dara	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
VALERIN	Christelle	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €

VERDIER	Arnaud	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
VIAU	Eric	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
VIDEAU	Léa	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
WARRIN	Sophie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
AGNOURE	Ndocky	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
BREEMERSCH	Gael	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
CAMPMAS	Benoît	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
DESPRES	Christophe	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
FIBLEUIL	Cyril	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
GERY	Christophe	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
HENRIETTE	Patrick	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
HUBERT	Jean Christophe	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
IKKENE	Nadia	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €
SEDARD	Marc	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €

**Article 2** – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif de la Préfecture de Paris.

Directrice régionale des finances publiques d'Ile- de-France et de Paris

Signé

Sophie MAHIEUX

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2024-09-01-00015

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal SIE  
17

Direction régionale des Finances publiques d'Île de  
France et de Paris  
Pôle Gestion fiscale  
SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES  
DE PARIS 17ème  
6A Boulevard de Reims  
75017 Paris

Paris, le 01/09/2024

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, Mme Françoise TUCOO, responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 17ème,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Mme Catherine LAGOUE, Inspecteur divisionnaire hors classe des Finances publiques et M. Rémi ROUSSET, Inspecteur des Finances publiques, adjoints au responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 17ème, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 76 000 €;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 76 000 €;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Prénom - Nom	Catégorie	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Ilhem BOUZEFRANE	A	15 000€	15 000€
Valérie GUILLOTEAU	A	15 000€	15 000€
Marjolaine MOMMESSIN	A	15 000€	15 000€
Sophie PONS	A	15 000€	15 000€
Gaëlle ANTIER	B	10 000€	10 000€
Estelle BOUANICH	B	10 000€	10 000€
Noura BOUCETHA	B	10 000€	10 000€
Sophie CAREMIAUX	B	10 000€	10 000€
Alexandre DELBEGUE	B	10 000€	10 000€
Laurys DESPLANS	B	10 000€	10 000€
Claude-Emmanuelle GONZALVE	B	10 000€	10 000€
Florence GRIESMANN	B	10 000€	10 000€
Anne HINSCHBERGER	B	10 000€	10 000€
Cécile HOYEZ	B	10 000€	10 000€
Élizabeth ISIDORE	B	10 000€	10 000€
Vincent JUNG	B	10 000€	10 000€
Daniel KARCHER	B	10 000€	10 000€
Laurent LE FAUDER	B	10 000€	10 000€
Matthieu MORIN	B	10 000€	10 000€
Maria MULLER	B	10 000€	10 000€
Nathalie NENOT	B	10 000€	10 000€
Hung-Hien NGUYEN	B	10 000€	10 000€
Alexandre PRUDENT	B	10 000€	10 000€

Maria-Dolores SARNA	B	10 000€	10 000€
Philippe TAPIA	B	10 000€	10 000€
Catherine TCHISSAMBOU	B	10 000€	10 000€
Maria de Los Angeles ALFONSO	C	2 000€	2 000€
Satsuki ASHIBE	C	2 000€	2 000€
Sébastien AVERTY	C	2 000€	2 000€
Stéphane BARBEZAT	C	2 000€	2 000€
Faiza BELLO	C	2 000€	2 000€
Landry CARRIERE	C	2 000€	2 000€
Seynabou DIABE	C	2 000€	2 000€
Yann EDY	C	2 000€	2 000€
Matthew FERION	C	2 000€	2 000€
Frédéric GAURIAT	C	2 000€	2 000€
Ouassima GHADDOU	C	2 000€	2 000€
Arnaud GIBON	C	2 000€	2 000€
Yanis LALAOUI	C	2 000€	2 000€
Guillaume LANCHEC	C	2 000€	2 000€
Fabien LECAREUX	C	2 000€	2 000€
Amélie MACQUET	C	2 000€	2 000€
Sylvie MARTIN	C	2 000€	2 000€
Corine MEUNIER	C	2 000€	2 000€
Eric NANTEAU	C	2 000€	2 000€
Mohammed RAHOU	C	2 000€	2 000€
Yves SAGGIOVITZ	C	2 000€	2 000€
Céline SAINT-LOUIS	C	2 000€	2 000€
Alain TESTA	C	2 000€	2 000€
Lucienne TOCNY	C	2 000€	2 000€

#### Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris

Le comptable, responsable du service des impôts  
des entreprises,

Signé

**Françoise TUCOO**

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2024-09-01-00014

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal SIE 8  
MADELEINE



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de  
France et de Paris**

Pôle de Gestion Fiscale

SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE PARIS

8E MADELEINE

5 Rue de Londres

75315 PARIS CEDEX 09

Paris, le 01/09/2024

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, M. FAUCHER Manuel, Administrateur de l'Etat, responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 8<sup>e</sup> MADELEINE,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à M. FROGET Yvan, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 8<sup>e</sup> MADELEINE, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 76 000 €;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 76 000 €;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques, adjoints du responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 8<sup>e</sup> MADELEINE, désignés ci-après :

ORY Pascal LEMAIRE Renaud	TURPIN Christophe	REDON Jérémy
------------------------------	-------------------	--------------

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

PETRY Emilie	RIBET Aline	ALQUIER Patrick
CORBIERE Camille	DESILLES Fanny	ESNOL Jean-Pierre
LAHURE Pascal	FELIPE Antoinette	GONGON Annie
RENE-MARTIN Céline	LIMINANA Dominique	LONGUEVILLE Eric
ZILLIOX Julien	THILLOY Corinne	VAN DE LAAK Emilie
AUGUSTE Catherine	LOPEZ Olivier	

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

AIDOUDI Radouane	ARDUINI Adrien	ASTORGA Manuel
BEN OTHMAN Cerine	BEN YACOUB Imen	BERTOLO Florence
DEBEUGNY Quentin	DO Maurice	VARGIU Tony
GOTAL Chantal	GUIA Yael	HUBAUD Thomas
QUILLEVERE Arnaud	REGNIEZ Tiffany	MAUGER Fanny
PELMARD Hélène	PESTEL DIVRY Colette	MORIN Olivier
VIGNON Pierre-Yves	MISSI Youssra	

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>grade</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>
ORY Pascal	Inspecteur	15 000
REDON Jérémy	Inspecteur	15 000
TURPIN Christophe	Inspecteur	15 000
LEMAIRE Renaud	Inspecteur	15 000
ALQUIER Patrick	Contrôleur	10 000
PETRY Emilie	Contrôleur	10 000
RIBET Aline	Contrôleur	10 000
BERTOLO Florence	Agent	2 000
MAUGER Fanny	Agent	2 000
PELMARD Hélène	Agent	2 000
REGNIEZ Tiffany	Agent	2 000
GOTAL Chantal	Agent	2 000

#### **Article 4**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris.

Le comptable, responsable de service des impôts des entreprises,

Signé

Manuel FAUCHER

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2024-09-01-00016

Arrêté portant délégation de signature pour le  
pôle Gestion Publique Etat

**Direction régionale des Finances publiques  
d'Île-de-France et de Paris  
94 rue Réaumur  
75104 Paris cedex 02**

**Délégations de signature pour le pôle gestion publique État**

**L'administratrice de l'Etat, Directrice régionale des Finances Publiques  
d'Île-de-France et de Paris,**

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 modifié portant création des directions régionales et départementales des finances publiques et notamment celle d'Île-de-France et du département de Paris;

Vu le décret du 18 novembre 2022 portant nomination de Mme Sophie MAHIEUX, administratrice générale des finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de directrice des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris;

Vu la décision du Directeur général des Finances publiques en date du 21 novembre 2022 fixant au 1<sup>er</sup> décembre la date d'installation de Mme Sophie MAHIEUX dans les fonctions de directrice régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris.

**ARRETE**

**Article 1er :**

Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

# I – PÔLE GESTION PUBLIQUE ÉTAT

## Comptes et action économique et financière

### DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES

**M. Gaël BRENAUT**, Administrateur de l'État responsable du Département Comptes et action économique et financière reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Gestion Publique État.

**M. Cédric HOURQUET**, Administrateur des Finances publiques adjoint, chef de la division de l'action économique, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement de la directrice régionale des Finances publiques, du responsable du pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Comptes et action économique et financière.

**Mme Aude PUYGRENIER**, Administratrice des Finances publiques adjointe, cheffe de la division Comptabilité, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement de la directrice régionale des Finances Publiques, du responsable du pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Comptes et action économique et financière.

**M. Hervé RAMONDOU**, Administrateur des Finances publiques adjoint, chef de la division Recettes non fiscales, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement de la directrice régionale des Finances publiques, du responsable du pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Comptes et action économique et financière.

**Mme Véronique GRAND-MARTINI**, inspectrice divisionnaire des Finances publiques hors classe, adjointe au chef de la division Recettes non fiscales, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de la division et, en cas d'urgence et d'empêchement de la Directrice régionale des Finances publiques, du responsable du pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Comptes et action économique et financière.

**M Jean-Paul MARANGI**, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, chef de la division Services financiers, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement de la directrice régionale des Finances publiques, du responsable du pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Comptes et action économique et financière.

## DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

<b>COMPTES ET ACTION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE</b>	
<b>DIVISION DE L'ACTION ÉCONOMIQUE</b>	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<b>M. Cédric HOURQUET</b> Administrateur des Finances publiques Adjoint Chef de la division	<ul style="list-style-type: none"><li>• Signer les documents entrant dans les attributions de la division de l'action économique .</li></ul>
<b>M. Eric BRANDELONG</b> Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, secrétaire permanent CCSF	<ul style="list-style-type: none"><li>• Signer les documents entrant dans les attributions de la division de l'action économique.</li></ul>
<b>M. Godefroy JUMEAU</b> Inspecteur des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none"><li>• Signer les documents concernant la mission d'appui à la tutelle du réseau des chambres consulaires.</li></ul>
<b>M. Édouard GALLEGO</b> Inspecteur des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none"><li>• Signer les documents concernant la mission d'appui à la tutelle du réseau des chambres consulaires.</li><li>• Signer les certifications des dépenses communautaires.</li><li>• Signer les documents entrant dans les attributions de la division action économique concernant le programme URBACT</li></ul>
<b>Mme Marion GANACHAUD</b> Inspectrice des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none"><li>• Signer les certifications des dépenses communautaires.</li><li>• Signer les documents entrant dans les attributions de la division action économique concernant le programme URBACT</li></ul>

<b>DIVISION COMPTABILITE</b>	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p><b>Mme Sarah DJEZAIRI</b> Inspectrice des Finances publiques Responsable du service Comptabilité générale « Relations avec les services »</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service Comptabilité Générale « Relations avec les Services »,</li> <li>• Signer les documents en liaison avec la Banque de France</li> <li>• Signer et valider les ordres de paiement assignés sur la DRFiP,</li> <li>• Valider les virements magnétiques pour l'ensemble des services.</li> <li>• Valider les rejets de virements reçus inférieurs à 20 000 €</li> <li>• En l'absence des responsables de service de la division comptabilité de l'État, ainsi que de la responsable de division, signer et valider les dépenses sans ordonnancement inférieures à 100 000 €, signer et valider les décaissements manuels inférieurs à 100 000 € afférants, ainsi que toute opération entrant dans les attributions courantes de la division.</li> </ul>
<p><b>Mme Chantal STONS</b> Contrôleuse des Finances publiques Adjointe au chef du service Comptabilité Générale « Relations avec les services »</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les bordereaux d'envoi, les rejets de virements reçus inférieurs à 20 000 €, les déclarations de recettes et les différents courriers du service, les opérations en lien avec la Banque de France</li> <li>• Signer et valider les ordres de paiement assignés sur la DRFiP inférieurs à 20 000 €</li> <li>• Valider les virements magnétiques pour l'ensemble du service (signature informatique).</li> </ul>
<p><b>M. Elliott LECERF</b> Inspecteur des Finances publiques Responsable du service Comptabilité générale « Relations avec le réseau »</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service Comptabilité Générale « Relations avec le réseau »,</li> <li>• Signer les documents en liaison avec la Banque de France</li> <li>• Signer et valider les ordres de paiement assignés sur la DRFiP, les dépenses sans ordonnancement inférieures à 100 000 €.</li> <li>• Valider les virements magnétiques pour l'ensemble des services.</li> <li>• En l'absence des responsables de service de la division comptabilité de l'État, ainsi que de la responsable de division, signer toute opération entrant dans les attributions courantes de la division.</li> </ul>
<p><b>M Jean-Marie JOUANNY</b> Contrôleur principal des Finances publiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer et valider les dépenses sans ordonnancement inférieures à 100 000 €</li> </ul>
<p><b>M. Olivier LABOURET</b> Inspecteur des Finances publiques Responsable du service « Comptabilité Patrimoine et Impôts »</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service « Comptabilité Patrimoine et Impôts »,</li> <li>• Signer et valider les ordres de paiement assignés sur la DRFiP,</li> <li>• Signer les autorisations d'affectation des dégrèvements sans emploi inférieurs à 100 000 € pour les postes comptables,</li> <li>• Valider les virements magnétiques pour l'ensemble des services,</li> <li>• En l'absence des responsables de service de la division comptabilité de l'État, ainsi que de la responsable de division, signer et valider les dépenses sans ordonnancement inférieures à 100 000 €, signer et valider les décaissements manuels inférieurs à 100 000 € afférant, ainsi que toute opération entrant dans les attributions courantes de la division, dont les opérations avec la Banque de France.</li> </ul>
<p><b>M. Cyril TANIQU</b> Contrôleur des Finances publiques Adjoint au responsable du service « Comptabilité Patrimoine et Impôts »</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service « Comptabilité Patrimoine et Impôts »,</li> <li>• Signer et valider les ordres de paiement assignés sur la DRFiP en l'absence du responsable de service,</li> <li>• Signer les autorisations d'affectation des dégrèvements sans emploi inférieur à 100 000 € pour les postes comptables en l'absence du responsable de service.</li> </ul>

<b>DIVISION RECETTES NON FISCALES</b>	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p><b>M. Bruno BORGET</b> Inspecteur des Finances publiques Responsable du service Gestion du Recouvrement des Produits Divers (GRPD)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les déclarations de recettes,</li> <li>- les reconnaissances de dépôts,</li> <li>- les bordereaux d'envoi,</li> <li>- les accusés de réception,</li> <li>- les attestations de paiement,</li> <li>- les bordereaux de situation,</li> <li>- les lettres de retenues pour pensions civiles</li> <li>- les lettres de désistement,</li> <li>- les pièces pour le compte de gestion,</li> <li>- les pièces justificatives de transfert de recettes entre comptables,</li> <li>- les fiches d'écriture du service,</li> <li>- les décisions de remboursement et ordres de paiement dans la limite de 20 000 €,</li> <li>- les remises gracieuses et annulations de majorations et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 5 000 €</li> <li>- les levées de prescription dans la limite de 20 000 €,</li> <li>- les lettres-chèques dans la limite de 20 000 €.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>M. Jean PENTIER</b> Contrôleur des Finances publiques Adjoint au responsable du service Gestion du Recouvrement des Produits Divers (GRPD)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les déclarations de recettes,</li> <li>- les reconnaissances de dépôts,</li> <li>- les bordereaux d'envoi,</li> <li>- les accusés de réception,</li> <li>- les attestations de paiement,</li> <li>- les bordereaux de situation,</li> <li>- les lettres de retenues pour pensions civiles,</li> <li>- les lettres de désistement,</li> <li>- les pièces pour le compte de gestion,</li> <li>- les pièces justificatives de transfert de recettes entre comptables,</li> <li>- les fiches d'écriture du service,</li> <li>- les décisions de remboursement et ordres de paiement dans la limite de 5 000 €,</li> <li>- les remises gracieuses et annulations de majorations et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 2 500 €</li> <li>- les levées de prescription dans la limite de 5 000 €,</li> <li>- les lettres-chèques dans la limite de 500 €.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Mme Dany SALMON</b> Contrôleuse des Finances publiques Adjointe au responsable du service Gestion du Recouvrement des Produits Divers (GRPD)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les déclarations de recettes,</li> <li>- les reconnaissances de dépôts,</li> <li>- les bordereaux d'envoi,</li> <li>- les accusés de réception,</li> <li>- les attestations de paiement,</li> <li>- les bordereaux de situation,</li> <li>- les lettres de retenues pour pensions civiles,</li> <li>- les lettres de désistement,</li> <li>- les pièces pour le compte de gestion,</li> <li>- les pièces justificatives de transfert de recettes entre comptables,</li> <li>- les fiches d'écriture du service,</li> <li>- les décisions de remboursement et ordres de paiement dans la limite de 5 000 €,</li> <li>- les remises gracieuses et annulations de majorations et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 2 500 €</li> <li>- les levées de prescription dans la limite de 5 000 €,</li> <li>- les lettres-chèques dans la limite de 500 €.</li> </ul> </li> </ul>

**DIVISION RECETTES NON FISCALES**

Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p><b>Mme Sophie MAMBÉ</b> Chargée de missions au service Recouvrement sur Titres des Produits Divers (RTPD)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- les déclarations de recettes, reconnaissances de dépôts, bordereaux d'envoi, accusés de réception, attestations de paiement, bordereaux de situation, déclarations de dépôts de chèques,</li> <li>- les demandes d'enquête auprès des différents organismes,</li> <li>- les actes, états de poursuites et mainlevées pour des créances dans la limite de 50 000 € et les mises en demeure sans limitation de montant,</li> <li>- les propositions d'admissions en non-valeur adressées aux ordonnateurs pour les titres dans la limite de 10 000 €,</li> <li>- les propositions d'admissions en non-valeur, pour les titres émis par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), suite à clôture pour insuffisance d'actifs,</li> <li>- les propositions de décharge en matière de pensions alimentaires dans la limite de 5 000 €,</li> <li>- les délais de paiement inférieurs à 24 mois pour des dettes dans la limite de 30 000 €,</li> <li>- les délais de paiement inférieurs ou égaux à 36 mois sans limitation de montant concernant les créances des fonds de solidarité</li> <li>- les délais établis par la Banque de France dans le cadre des plans de rétablissements personnels,</li> <li>- les déclarations de créance en matière de procédures collectives et les plans de surendettement de la BDF,</li> <li>- les correspondances à destination des Trésoreries et divers services administratifs nécessaires à l'instruction des dossiers,</li> <li>- les accusés de réception des oppositions à exécution, à poursuites et revendications d'objets saisis,</li> <li>- les remises gracieuses dans la limite de 30 000 €</li> <li>- les remises gracieuses et les annulations de majorations et frais de poursuites dans la limite de 10 000 €,</li> <li>- les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement et toute correspondance non créatrice de droits nécessaire à l'instruction préalable des dossiers ,</li> <li>- les demandes de mises en place de retenues auprès des agences comptables pour les validations de services auxiliaires sans limitation de montant,</li> <li>- les traitements des dossiers prescrits jusqu'à 50 000 €.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Mme Nadège DAMPIERRE</b> Contrôleuse des Finances publiques Responsable de pôle</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- les déclarations de recettes, les reconnaissances de dépôts, les bordereaux d'envoi, les accusés de réception, les attestations de paiement, les bordereaux de situation, les déclarations de dépôts de chèques,</li> <li>- les demandes d'enquête auprès des différents organismes,</li> <li>- les mises en demeure,</li> <li>- les propositions de décharge en matière de pensions alimentaires dans la limite de 5 000 €,</li> <li>- les délais de paiement inférieurs à 24 mois pour des dettes dans la limite de 15 000 €,</li> <li>- les actes, états de poursuites et mainlevées pour des créances dans la limite de 10 000 €,</li> <li>- les accusés de réception des oppositions pour des dettes dans la limite 5 000 €,</li> <li>- les propositions d'admission en non-valeur adressées aux ordonnateurs pour des titres dans la limite de 5 000 €,</li> <li>- les remises gracieuses et annulations de majorations et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 2 500 €,</li> <li>- les déclarations de créances en matière de procédures collectives jusqu'à 10 000 € ,</li> <li>- les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement et toute correspondance non créatrice de droits nécessaire à l'instruction préalable des dossiers.</li> <li>- les demandes de mises en place de retenues auprès des agences comptables pour les validations de services auxiliaires sans limitation de montant.</li> <li>- les traitements des dossiers prescrits jusqu'à 50 000 €.</li> </ul> </li> </ul>

<p><b>Mme Fabienne THOMAS</b>          Contrôleuse des Finances Publiques          Responsable de pôle</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer :           <ul style="list-style-type: none"> <li>- les déclarations de recettes, les reconnaissances de dépôts, les bordereaux d'envoi, les accusés de réception, les attestations de paiement, les bordereaux de situation, les déclarations de dépôts de chèques,</li> <li>- les demandes d'enquête auprès des différents organismes,</li> <li>- les mises en demeure,</li> <li>- les propositions de décharge en matière de pensions alimentaires dans la limite de 5 000 €,</li> <li>- les délais de paiement inférieurs à 24 mois pour des dettes dans la limite de 15 000 €,</li> <li>- les actes, états de poursuites et mainlevées pour des créances dans la limite de 10 000 €,</li> <li>- les accusés de réception des oppositions pour des dettes dans la limite 5 000 €,</li> <li>- les propositions d'admission en non-valeur adressées aux ordonnateurs pour des titres dans la limite de 5 000 €,</li> <li>- les remises gracieuses et annulations de majorations et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 2 500 €,</li> <li>- les déclarations de créances en matière de procédures collectives jusqu'à 10 000 €,</li> <li>- les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement et toute correspondance non créatrice de droits nécessaire à l'instruction préalable des dossiers.</li> <li>- les demandes de mises en place de retenues auprès des agences comptables pour les validations de services auxiliaires sans limitation de montant.</li> <li>- les traitements des dossiers prescrits jusqu'à 50 000 €.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>M. Jean-Emmanuel ROCHE-BECKER</b>          Contrôleur des Finances publiques          Responsable de pôle</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer :           <ul style="list-style-type: none"> <li>- les déclarations de recettes, les reconnaissances de dépôts, les bordereaux d'envoi, les accusés de réception, les attestations de paiement, les bordereaux de situation, les déclarations de dépôts de chèques,</li> <li>- les demandes d'enquête auprès des différents organismes,</li> <li>- les propositions d'admission en non-valeur adressées aux ordonnateurs pour des titres dans la limite de 1 000 €,</li> <li>- les saisies à tiers détenteur dans la limite de 30 000 €,</li> <li>- les mises en demeure dans la limite de 50 000 €,</li> <li>- les délais de paiement inférieurs à 24 mois pour des dettes dans la limite de 30 000 €,</li> <li>- les accusés de réception des oppositions pour des dettes dans la limite 5 000 €,</li> <li>- les remises gracieuses et les annulations de majoration et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 2 500 €,</li> <li>- les déclarations de créances en matière de procédures collectives jusqu'à 5 000 €.</li> <li>- les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Mme Sylvie PENTIER</b>          Contrôleuse des Finances Publiques</p>	<p>Signer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les bordereaux d'envoi,</li> <li>- les demandes d'enquête après des différents organismes,</li> <li>- les remises gracieuses et les annulations de majoration pour un montant dans la limite de 500 €,</li> <li>- l'octroi de délai de paiement conforme à la proposition du débiteur dans la limite de 5 000€ et pour une durée de 4 mois au maximum ;</li> <li>- les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement.</li> </ul>
<p><b>Mme Sylvie BOUVARD,</b>          Contrôleuse des Finances Publiques</p>	
<p><b>Mme Mélanie DELAMARCHE,</b>          Contrôleuse des Finances Publiques</p>	
<p><b>M. Melaine QUINTIN .</b>          Contrôleur des Finances Publiques</p>	
<p><b>Mme Anita GILLET</b>          Contrôleuse des Finances Publiques</p>	
<p><b>M. Joël GUILLOT,</b>          Contrôleur des Finances Publiques</p>	
<p><b>Mme Khadija ELMIOU,</b> Contrôleuse des Finances Publiques</p>	

<b>M. Sébastien FICHOT</b> Contrôleur des Finances Publiques	
<b>Mme Edwige GUYOLLOT</b> Contrôleuse des Finances publiques	
<b>Mme Karine AHMED-LALOU</b> , Agente des Finances Publiques	<p>Signer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les bordereaux d'envoi,</li> <li>- les demandes d'enquête après des différents organismes,</li> <li>- les remises gracieuses et les annulations de majoration pour un montant dans la limite de 500 €,</li> <li>- l'octroi de délai de paiement conforme à la proposition du débiteur dans la limite de 5 000€ et pour une durée de 4 mois au maximum ;</li> <li>- les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant les remises gracieuses ou délais de paiement.</li> </ul>
<b>Mme Jeanne BASSERES</b> , Agente des Finances Publiques	
<b>M. Christophe BRICE</b> , Agent des Finances Publiques	
<b>Mme Céline FECIL</b> , Agente des Finances Publiques	
<b>Mme Florence GRUNDMAN</b> , Agente des Finances Publiques	
<b>Mme Laurence VEREECKE</b> , Agente des Finances Publiques	
<b>M. Frédéric TABARDEL</b> , Agent des Finances Publiques	
<b>M. Cyrille BAUDRIN</b> , Agent des Finances Publiques	
<b>Mme Lindsay CLODINE-FLORENT</b> , Agente contractuelle des Finances Publiques	

<b>DIVISION DES SERVICES FINANCIERS</b>	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<b>Mme Nathalie LACKMAITRY</b> Inspectrice des Finances publiques Service Accueil-Guichet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service,</li> <li>• Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services,</li> <li>• Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation,</li> <li>• Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée).</li> </ul>
<b>M. Philippe LAMBOUR</b> Contrôleur des Finances publiques Service Accueil-Guichet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service,</li> <li>• Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services,</li> <li>• Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation,</li> <li>• Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée).</li> <li>• Signer les déclarations de recettes des opérations de caisse.</li> </ul>
<b>M. Lionel FRABOULET</b> Contrôleur des Finances publiques Service Accueil-Guichet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service,</li> <li>• Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services,</li> <li>• Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation,</li> <li>• Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée).</li> <li>• Signer les déclarations de recettes des opérations de caisse.</li> </ul>
<b>M. Laurent PONSOT</b> Contrôleur des Finances publiques Service Accueil-Guichet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service,</li> <li>• Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services,</li> <li>• Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation,</li> <li>• Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée).</li> </ul>
<b>M. Philippe ZUSSY</b> Contrôleur principal des Finances publiques Service Accueil-Guichet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service,</li> <li>• Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services,</li> <li>• Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation,</li> <li>• Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée).</li> </ul>
<b>Mme Lutesse CLAIRE</b> Contrôleuse des Finances publiques Service Accueil-Guichet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service,</li> <li>• Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services,</li> <li>• Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation,</li> <li>• Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée).</li> </ul>
<b>M. Stéphane AMARZIT</b> Agent administratif principal des Finances publiques Service Accueil Guichet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les déclarations de recettes des opérations de caisse.</li> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service,</li> <li>• Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services,</li> <li>• Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation,</li> <li>• Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée).</li> </ul>

<p><b>Mme Véronique DARRICAU</b>          Contrôleuse principale des Finances publiques          Service Accueil Guichet</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service,</li> <li>• Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services,</li> <li>• Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation,</li> <li>• Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée).</li> <li>• Signer les déclarations de recettes des opérations de caisse.</li> </ul>
<p><b>Mme Clara STONS</b>          Contractuelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service,</li> <li>• Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services,</li> <li>• Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation,</li> <li>• Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée).</li> <li>• Signer les déclarations de recettes des opérations de caisse.</li> </ul>
<p><b>Mme Marion BACCHI-MOSER</b>          Inspectrice des Finances publiques          Cheffe du service Dépôts de Fonds au Trésor</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service.</li> </ul>
<p><b>Mme Fatiha IBRAHIM</b>  <b>Inspectrice des Finances publiques</b>          Chargée de mission du contrôle interne et de la maîtrise des risques comptables          Service Dépôts de Fonds au Trésor</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service.</li> </ul>
<p><b>Mme Isabelle POUZOLS</b>          Contrôleuse principale des Finances publiques          Adjointe à la cheffe du service          Dépôts de Fonds au Trésor</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service.</li> </ul>

## II – PÔLE GESTION PUBLIQUE ÉTAT

### Dépenses de l'État

#### DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES

**M. Marc GAUTIER**, Administrateur de l'Etat, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du pôle Gestion publique État.

**M. Jérôme LACORE**, Inspecteur principal des Finances publiques, responsable de la division Paye, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de la division paye, et en cas d'urgence et d'empêchement de la directrice régionale des Finances publiques, de la responsable du pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du secteur Dépenses de l'État.

**Mme Mireille LIEGEOIS**, Administratrice des Finances publiques adjoint, responsable de la division Dépense, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement de la directrice régionale des Finances publiques, de la responsable du pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du secteur Dépenses de l'État.

## DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

<b>DÉPENSES DE L'ÉTAT</b>	
<b>DIVISION PAYE</b>	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p><b>Mme Christine BARDINAL</b> Inspectrice divisionnaire hors classe des Finances publiques Adjointe du responsable de division</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer pour toutes les affaires relevant de la division Paye.</li> </ul>
<p><b>M. Thierry DELATRE</b> Inspecteur des Finances publiques Mission expertises et contrôle interne</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.</li> </ul>
<p><b>Mme Marie-Laure BERTHOU</b> Inspectrice des Finances publiques Responsable du service Liaison-Rémunérations</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.</li> </ul>
<p><b>Mme Liza COIMBRA</b> Contrôleuse des Finances publiques Adjointe au responsable du service Liaison-Rémunérations</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.</li> </ul>
<p><b>M. Franck DETRE</b> Contrôleur des Finances publiques Adjoint au responsable du service Liaisons-Rémunérations</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.</li> </ul>
<p><b>M. Cédric GUEDON</b> Inspecteur des Finances publiques Responsable du service Etudes et Comptabilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.</li> </ul>
<p><b>M. Olivier LEGROS</b> Contrôleur des Finances publiques Adjoint du responsable du service Études et Comptabilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.</li> </ul>

<b>DIVISION DEPENSE</b>	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<b>M. Bertrand LECHAT</b> Inspecteur divisionnaire hors classe des Finances publiques Responsable du centre de gestion financière	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.</li> </ul>
<b>Mme Marine LE BERRE</b> Inspectrice des Finances publiques, adjointe du responsable du centre de gestion financière	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.</li> </ul>
<b>M. Nicolas BELAUD</b> Contrôleur des Finances publiques, référent de secteur du centre de gestion financière	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.</li> </ul>
<b>M. Thierry ALIGE</b> Contrôleur principal des Finances publiques, référent de secteur du centre de gestion financière	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.</li> </ul>
<b>Mme Suzel NEVEUX</b> Contrôleuse principale des Finances publiques, référente de secteur du centre de gestion financière	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.</li> </ul>
<b>M. Bruno PUTEANUS</b> Contrôleur des Finances publiques, référent de secteur du centre de gestion financière	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.</li> </ul>
<b>Mme Magali JAILLET</b> Contrôleuse des Finances publiques, référente de secteur du centre de gestion financière	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.</li> </ul>
<b>Mme Elisabeth SANDOT</b> Inspectrice des Finances publiques, adjointe du Responsable du service SFACT Bloc 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.</li> </ul>
<b>Mme Nathalie AUGUSTINE</b> Inspectrice des Finances publiques, adjointe du Responsable du service SFACT Bloc 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.</li> </ul>
<b>M. David WOLF</b> Contrôleur des Finances publiques, référent de secteur au service facturier bloc 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.</li> </ul>

<p><b>M. Sébastien LOUCHET</b> Contrôleur des Finances publiques, référent de secteur au service facturier bloc 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.</li> </ul>
<p><b>M. Benoît BERTRAND</b> Contrôleur principal des Finances publiques, référent de secteur au service facturier bloc 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.</li> </ul>
<p><b>Mme Angéla BERTRAND</b> Contrôleuse principale des Finances publiques, référent de secteur au service facturier bloc 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.</li> </ul>
<p><b>M. M'Hammed MEZIANE</b> Inspecteur des Finances publiques stagiaire Responsable du service facturier Éducation nationale</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.</li> </ul>
<p><b>Mme Irina TROFIMOVA-SARRAZIN</b> Contrôleuse principale des Finances publiques au service facturier Éducation Nationale</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.</li> </ul>
<p><b>M. Sam GALLAND</b> Contrôleur des Finances publiques au service facturier Éducation Nationale</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.</li> </ul>
<p><b>M. Francis CAUCHI</b> Inspecteur des Finances publiques Responsable du service Dépense Règlement Régies</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.</li> </ul>
<p><b>M. Jean-Luc HABY</b> Contrôleur principal des Finances publiques au sein du service Dépense Règlement Régies</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.</li> </ul>

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de PARIS.

À Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2024

L'administratrice de l'État  
Directrice régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris

Signé

Sophie MAHIEUX

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2024-09-02-00002

Liste des responsables de service disposant de la  
délégation de signature en matière de  
contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III  
de l'article 408 de l'annexe II au code général des  
impôts

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Paris, le 2 septembre 2024

Nom - Prénom	Responsables des services	
	<b>Services des Impôts des Entreprises</b>	
HUMBERT Xavier	Paris 1 <sup>er</sup> – 2 <sup>e</sup>	
MARTINEAU Christophe	Paris 3 <sup>e</sup> – 4 <sup>e</sup>	
BINET Olivier	Paris 5 <sup>e</sup> - 13 <sup>e</sup>	
LEMAIRE Pascal	Paris 6 <sup>e</sup> -7 <sup>e</sup>	
ARCHER Katia p.i.	Paris 8 <sup>e</sup> Élysées	
FAUCHER Manuel	Paris 8 <sup>e</sup> Madeleine	
CHARBONNIER Anne	Paris 9 <sup>e</sup>	
MILLAUD Didier	Paris 10 <sup>e</sup>	
BOYER Philippe	Paris 11 <sup>e</sup>	
BONNIN Philippe	Paris 12 <sup>e</sup>	
VIGIER-BEAUBREUIL Pierre	Paris 14 <sup>e</sup>	
TOUCHAIS Michel	Paris 15 <sup>e</sup> Est	
TAMAIN Michel	Paris 15 <sup>e</sup> Ouest	
POUPLARD Damien	Paris 16 <sup>e</sup>	
TUCOO Françoise	Paris 17 <sup>e</sup>	
AMITRANO Philippe	Paris 18 <sup>e</sup>	
HEITZ Pascal	Paris 19 <sup>e</sup>	
GACHE Rose-Marie	Paris 20 <sup>e</sup>	
	<b>Services des Impôts des Particuliers</b>	
CELANTE Renzo	Paris Centre	
GUISELIN-WOLFF Marie-Rose	Paris 5/6 <sup>e</sup>	
DUNAS Eric	Paris 7 <sup>e</sup>	
CORBIER Stéphane	Paris 9 <sup>e</sup> – 10 <sup>e</sup>	
ANDRE David	Paris 11 <sup>e</sup>	
CONTAMINE Laurent	Paris 12 <sup>e</sup>	
MAHIEUX Eric	Paris 13 <sup>e</sup> La Gare	
JESBAC Noël	Paris 13 <sup>e</sup> Maison-Blanche	
BOYARD Patrick	Paris 14 <sup>e</sup>	
PAVY Pascal	Paris 15 <sup>e</sup> Est	
SBRISSA Nathalie	Paris 15 <sup>e</sup> Ouest	

DUCHENE Marc	Paris 16° Auteuil	
MARTIN Gwenaëlle	Paris 16° Nord	
TESTEVUIDE Lionel	Paris 17°	
SERRA-SEGUI Lisa	Paris 18° Boucry	
DUBOIS Frédéric	Paris 18° Grandes Carrières	
DUMONT Olivier	Paris 19°	
BOUVET Matthieu p.i	Paris 20° Charonne	
BOUVET Matthieu	Paris 20° Père-Lachaise	
	<b>Services de Publicité Foncière</b>	
AROLD Didier	Paris 1er bureau	
AULARD Denis	Paris 2ème bureau	
	<b>Services Départementaux d'Enregistrement</b>	
CLERAMBAULT Christophe	Paris Saint Lazare	
VALTAT Isabelle	Paris Saint Hyacinthe	
KERROUX Christophe	Paris Saint Sulpice	
	<b>Brigades de vérification</b>	
LE BOUARD Anne-Gaëlle p.i.	1 <sup>ère</sup> brigade de vérification Paris Centre	
GAMRACY Nicole	4 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Centre	
LE BOUARD Anne-Gaëlle	6 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Centre	
METAIRIE Yoann, p.i.	7 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Centre	
FAVIER Gérard	9 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Centre	
HAIK Élise	11 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Centre	
METAIRIE Yoann	14 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Centre	
FERRON Gaëlle	15 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Centre	
JEAN Fred	2 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Est	
CONFAIS Tony	3 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Est	
BUFORT Édith	4 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Est	
GREEF Pascale	5 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Est	
LANGE Christian	7 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Est	
GUINARD Matthieu	1 <sup>ère</sup> brigade de vérification Paris Nord	
BERTHON Sylvie	2 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Nord	
CRIMIER Agnès	5 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Nord	
BERTHON Sylvie, p.i.	6 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Nord	
ROUSSET Philippe	7 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Nord	
DE MONTELLA Alain	8 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Nord	
MASSARD Thibault	9 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Nord	
LATUS César	10 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Nord	

GENESTE Dominique	1 <sup>ère</sup> brigade de vérification Paris Ouest	
GENESTE Dominique, p.i. LEGRAIN Olivier, p.i.	5 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Ouest	
LE JEUNE Zénaïde	6 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Ouest	
MESTRUDE Claire	8 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Ouest	
BOECHAT Myriam	9 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Ouest	
CHARTRAIN Daniel	12 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Ouest	
LEGRAIN Olivier	2 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Sud	
CAYLA Olivier	5 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Sud	
DHAINE Pierre-Marie	6 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Sud	
SAWYER Mickaël	7 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Sud	
	<b>Brigades Patrimoniales</b>	
AYACHE Eric	Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 1	
FRANCOIS Nathalie	Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 2	
TARIDEC Gilles	Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 3	
BENEDETTI Juliette	Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 4	
VIGIER Vincent	Brigade du patrimoine et du revenu BPR 2	
FAVRE Bernard	Brigade du patrimoine et du revenu BPR 3	
FAVRE Annie	Brigade du patrimoine et du revenu BPR 4	
BUFFIERE Christine	Brigade du patrimoine et du revenu BPR 5	
	<b>Pôles Contrôle Expertise</b>	
LOUBIERE Annick	Pôle contrôle expertise Paris 1 <sup>er</sup> /2 <sup>ème</sup>	
MARTINI Isabelle	Pôle contrôle expertise Paris 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup>	
TROUSSIER Christine	Pôle contrôle expertise Paris 5/13/14	
Laure RAY	Pôle contrôle expertise Paris 6/7	
GRYNSZPAN Michèle	Pôle contrôle expertise Paris 8 <sup>e</sup> Élysées	
CASENAVE Claude	Pôle contrôle expertise Paris 8 <sup>e</sup> Madeleine	
AUMEGEAS Philippe	Pôle contrôle expertise Paris 9 <sup>e</sup>	
AUMEGEAS Philippe, p.i.	Pôle contrôle expertise Paris 10 <sup>e</sup>	
DURAND Marie-Pauline	Pôle contrôle expertise Paris 11 <sup>e</sup>	
PUECH Sylvie	Pôle contrôle expertise Paris 12 <sup>e</sup>	
	Pôle contrôle expertise Paris 15 <sup>e</sup>	
BEGAM Gwendoline	Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16 <sup>e</sup>	
MARTICHON Brigitte	Pôle contrôle expertise Paris 17 <sup>e</sup>	
LEVEQUE Sandrine	Pôle contrôle expertise Paris 18 <sup>e</sup>	
ADAMOU-MBAZOA Cécile	Pôle contrôle expertise Paris 19 <sup>e</sup>	
VOCHELET Alain	Pôle contrôle expertise Paris 20 <sup>e</sup>	
	<b>Pôles de Contrôle Revenus/Patrimoine et Fiscalité Immobilière</b>	

VAPPEREAU Brigitte	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 5/14°	
AUDRAS Cyril	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 6/13°	
DEFORGE Christophe	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 7°	
RETALI Christophe	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 8/17°	
CHAINET Pierre-Henri	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris-Centre	
BALLANGER Catherine	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 11/12°	
TRESARRIEU Elisabeth	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 15°	
GRAVIERE Martine	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16°	
BENAMA Kheira	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 18/19/20°	
	<b>Brigades de Contrôle et de Recherche (BCR)</b>	
GAULTIER Franck	BCR – Paris Nord	
VANGELUWE Yves	BCR – Paris Est	
MONNIER Pascal	BCR – Paris Centre	
LE PORT Davy	BCR – Paris Sud-Ouest	
REIGNIER Philippe	<b>Pôle d'évaluation des locaux professionnels (PELP)</b>	
	<b>Pôles de Recouvrement Spécialisé</b>	
PONS Jean-Michel	PRS - Parisien 1	
THOMAS Michel	PRS - Parisien 2	
DANIEL-PREVEL Maud	PRS DNVSF	
	<b>Centres des Impôts Fonciers</b>	
DIEN-GORLIER Nicole	CDIF 1	
ROUSSEAU Cyril	CDIF 2	

La Directrice du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Signé

Anne TALON